

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00048**

**RESEAU DE CHALEUR DE FIRMINY - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de présents : 84  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 94

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**RECU EN PREFECTURE**

**Pouvoirs :**

Le 04 février 2020  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Denis CHARBONNIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Luc FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020**

### **RESEAU DE CHALEUR DE FIRMINY - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

#### **Contexte**

Par convention en date du 22 juillet 2013, la Ville de Firminy a confié l'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur sur son territoire, à la société SDCF détenue à 100 % par GDF SUEZ ENERGIE SERVICES pour une durée de 12 ans et sous forme d'un affermage.

La commune avait alors engagé des travaux de modernisation des installations et de mise en œuvre d'énergies renouvelables avec la création d'une nouvelle chaufferie au bois, ainsi que le raccordement du réseau sur la récupération d'énergie thermique à partir des moteurs de cogénération fonctionnant au biogaz sur la zone d'enfouissement des déchets de Borde Matin à Roche-la-Molière.

Un premier avenant n°1, notifié le 13 octobre 2014, a permis :

- d'ajuster le programme des travaux de Gros Entretien et Renouvellement pour intégrer les travaux de mise en conformité et désamiantage de la chaufferie par le délégataire,
- de prendre en compte des nouveaux délais pour la réalisation de la chaufferie bois,
- d'appliquer les nouvelles taxes sur le gaz naturel (TICGN) et ajuster les tarifs en conséquence.

Saint-Etienne Métropole exerce la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains » depuis le 31 décembre 2015. A ce titre, la Métropole est devenue autorité délégante pour ce réseau.

#### **Les objectifs et le contenu de l'avenant n°2**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Saint-Etienne Métropole a réalisé des investissements en vue d'étendre le réseau de chaleur sur le quartier de La Tardive afin d'alimenter en énergies renouvelables de nouveaux bâtiments. En parallèle, et pour améliorer les conditions d'exploitation en matière d'hygiène et de sécurité, la Métropole a investi dans l'installation d'un décendrage automatique des chaudières bois. Ces deux opérations donnent droit à un complément de redevance de la part du délégataire pour couvrir les amortissements portés par le délégant.

D'une manière générale, l'avenant n°2 au contrat de DSP a pour objectif de préciser les modalités de variation de la redevance en fonction des évolutions des puissances souscrites non détaillées dans la convention initiale. Il détermine également les modalités d'encaissement et l'affectation des recettes d'abonnements complémentaires ainsi que, le cas échéant, des frais de raccordement pour les nouveaux bâtiments raccordés.

Enfin, le présent avenant prend en compte les évolutions réglementaires notamment en ce qui concerne la Contribution Tarifaire de Stockage, et leur application dans les tarifs en vigueur de la Délégation de Service Public.

L'avenant n°2 permet d'acter les éléments suivants :

- Les travaux d'extension du réseau sur le quartier Tardive, et les travaux de mise en place du décendrage automatique sur les chaudières bois augmentent le montant de la redevance générale due par le délégataire (article 26 de la convention de DSP). La redevance passe d'un montant annuel de 1 010 000 € HT à 1 028 375 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- L'avenant n°2 vient préciser les modalités de calcul de la redevance générale dans le cas de nouveaux raccordements, de dé raccordements, de résiliations de police, de baisses de puissances souscrites ou d'impayés uniquement après procédure effective de recouvrement contractuelle. La redevance sera majorée ou minorée de 25€/kW sans qu'un avenant ne soit nécessaire pour acter cette évolution.
- Le terme R2 est facturé aux nouveaux abonnés de la même façon qu'aux abonnés déjà raccordés, sur la base de la puissance souscrite. 21 % de ces recettes d'abonnement sont affectées au compte Gros Entretien Renouvellement.
- L'article 22.2 de la Délégation de Service Public relatif aux frais de raccordement ne précise pas les modalités de reversement entre délégant et délégataire. Il est ainsi précisé dans le cadre du présent avenant que le délégataire percevra les frais de raccordement, dont les montants seront mentionnés dans les nouvelles polices d'abonnement. Le délégataire reversera ces montants à l'autorité délégante dans le mois qui suit leur perception.
- La nouvelle réglementation en vigueur relative à la régulation des stockeurs de gaz introduit la Contribution Tarifaire de Stockage. Ce nouveau terme tarifaire doit être intégré dans le R1 taxes des prix des réseaux de chaleur. L'avenant n°2 acte les modalités de facturation de cette nouvelle taxe aux abonnés.

L'avenant n°2 sera exécutoire dès sa notification.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de production et de distribution de chaleur de la ville de Firminy,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le présent avenant à la délégation de service public, dont un exemplaire restera joint au présent dossier,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget annexe du réseau de chaleur de Firminy chaque année.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU